

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 octobre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° I-3057

présenté par

M. Juvin

ARTICLE 3

À l'alinéa 18, substituer aux mots :

« a la faculté d' »

le mot :

« peut ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel